

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 mars 2021

Le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) publie un guide des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises coopératives agricoles.



Dans le cadre de ses nouvelles missions, le Haut Conseil de la Coopération Agricole publie son premier guide des bonnes pratiques de la gouvernance à l'attention des coopératives agricoles et de leurs unions.

Pratique et accessible, ce guide donnera à chacune des points de repères concrets, ainsi que des outils pour trouver des voies d'amélioration de sa propre gouvernance, dans le respect des principes et des spécificités de la coopération agricole.

« Pour les coopératives agricoles, la question de la gouvernance est majeure, souligne Daniel CHÉRON, Président du HCCA. Elle permet de s'inscrire dans une approche à long terme des grands enjeux stratégiques, de veiller à la compétitivité économique tout en assurant un renouvellement constant des générations. Ce guide doit permettre de mieux identifier les leviers de progrès à mettre en œuvre au fil du temps. »

Au service du projet collectif, la gouvernance résulte du meilleur équilibre possible entre le pouvoir souverain des associés coopérateurs, le pouvoir d'orientation, de décision et de surveillance du conseil d'administration, et le pouvoir exécutif de l'équipe opérationnelle.

Ce guide s'adresse donc aux dirigeants des coopératives agricoles : les membres du conseil d'administration et les équipes de direction ou les membres du conseil de surveillance et du directoire, selon le mode de gouvernance adopté par la coopérative. Il est également destiné à l'ensemble des associés coopérateurs et à toute autre partie prenante souhaitant en savoir davantage sur le bon fonctionnement des entreprises coopératives agricoles.

Ce guide permettra de renforcer chaque année, au travers de l'observatoire de la gouvernance, une approche consolidée des pratiques de gouvernance des coopératives, donnant à chacune l'opportunité de se situer par rapport aux autres.

Dans son bilan annuel, le HCCA mentionnera les progrès constatés dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques de gouvernance. Quant au guide, il sera complété et enrichi régulièrement.

Le guide est disponible en version numérique sur le site du HCCA :

www.hcca.coop

Il est également disponible sur le site de la Révision des coopératives agricoles :

www.revision-cooperative-agricole.coop

À propos des coopératives agricoles

Par le lien fort qu'elles établissent avec les associés coopérateurs, les coopératives agricoles contribuent à structurer les territoires ruraux et participent à la construction de filières agroalimentaires performantes.

Le secteur compte aujourd'hui plus de **13 000 entreprises coopératives agricoles** (dont 2 000 coopératives agricoles et leurs unions et 11 000 Cuma) pour un chiffre d'affaires global d'environ 85 milliards d'euros et près de **200 000 salariés**.

À propos du Haut Conseil de la Coopération Agricole

Au-delà des agréments qu'il délivre et du contrôle de l'application du droit coopératif, le HCCA accompagne, à travers ce guide, les coopérateurs, les administrateurs et les cadres dirigeants vers une gouvernance toujours plus harmonieuse et efficace.

Établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, il a pour missions de définir et mettre en œuvre les politiques publiques en matière de coopération agricole, d'être le garant du respect des textes et des règles de la coopération agricole, de définir les principes et normes de la Révision et d'assurer le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif. Ces missions s'organisent à travers 3 sections chargées d'assurer les travaux du HCCA.

Contact presse :

Sabrina LARDEAU

Mail : sabrina.lardeau@hcca.coop

Tel : 01 44 17 58 68